Toulouse, mardi 16 décembre 2025

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 16 DÉCEMBRE 2025
à l'Hôtel de Région de Toulouse

Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations
Rapporteur : Hubert FAURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'étude réalisée sur le fonctionnement méthodologique de la commission des finances du CESER Occitanie a pour objectif, d'une part, d'établir un état des lieux des procédures, des acteurs et des méthodes de travail, et d'autre part, de comparer ces pratiques à celles d'autres CESER afin d'identifier les convergences, les écarts et les leviers d'amélioration possibles.

La démarche a reposé sur une méthodologie en deux temps, fondée sur le volontariat des 23 CESER ou Conseils équivalents de France métropolitaine et d'Outre-mer sollicités : l'organisation d'auditions auprès de ces CESER ou Conseils équivalents, suivie de la diffusion d'un questionnaire en ligne. Cinq CESER *(Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, La Réunion, Normandie)* ont participé aux auditions, tandis que quatorze réponses au questionnaire ont été recueillies *(Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin)* constituant un échantillon représentatif.

Principaux enseignements
Les résultats mettent en évidence plusieurs constats structurants :

- 12 CESER sur 15 disposent d'une commission des finances ou instance équivalente ;
- 9 CESER reçoivent les documents budgétaires dans le délai moyen de 12 jours ouvrés, 3 entre 12 et 15 jours, et 1 au-delà ;
- sur 13 CESER concernés, 8 n'ont pas accès de manière explicite aux comptes annuels des agences régionales ;
- 11 CESER indiquent que leur Conseil régional ne produit pas de budget sensible au genre ;
- 12 CESER considèrent que leurs Avis influencent les orientations régionales.

Pistes d'amélioration pour le CESER Occitanie
Au regard de ces enseignements, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- Associer le CESER aux processus budgétaires relatifs aux Décisions modificatives (DM) et au compte administratif, avec la formulation d'un Avis préalable à l'Assemblée plénière régionale ;
- Renforcer l'analyse de l'impact budgétaire des financements régionaux vers les agences ;
- Obtenir de la Région un retour formalisé sur la prise en compte des recommandations du CESER ;
- Porter à 14 jours ouvrés minimum les délais de transmission des documents ;
- Inviter officiellement la présidence de la commission des finances du CESER à l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de la présentation de l'Avis budgétaire ;
- Moderniser la communication budgétaire (supports numériques, capsules vidéo, présence sur les réseaux sociaux) ;
- Créer une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques pilotée par la Région et associant le CESER.